# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## annuités liquidables

Question écrite n° 70942

### Texte de la question

M. Jean-Marc Fournel interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les points retraites pour les bénéficiaires d'allocation de solidarité. Alors que certaines allocations font l'objet, pour leurs bénéficiaires, de la comptabilisation de points retraites gratuits pris en charge par l'État, l'allocation transitoire de solidarité ne semble pas offrir cette possibilité à ces bénéficiaires, ce qui induit que ces allocataires ne peuvent pas acquérir de points de retraite supplémentaires. Si tel était le cas, il lui demande si elle aurait l'intention de revoir cette situation et permettre ainsi aux bénéficiaires de l'allocation transitoire de solidarité de bénéficier de points de retraite supplémentaires gratuits pris en charge par l'État.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Marc Fournel
**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 70942
**Rubrique :** Retraites : généralités
**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes
**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 9 décembre 2014, page 10147
**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)